

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Intégrer l'École du Commerce, c'est bénéficier d'une formation de qualité, plébiscitée par les professionnels du secteur.

Un enseignement dispensé par des formateurs expérimentés dans les métiers de la Distribution et un accompagnement personnalisé vous permettront d'acquérir compétences et expériences.

Notre équipe se mobilise au quotidien pour votre réussite !

Nos formations, validées par un certificat de qualification professionnelle (CQP), vous préparent aux métiers de:

- EMPLOYE(E) DE COMMERCE
- HOTE(SSE) DE CAISSE
- EMPLOYE(E) POLYVALENT(E) DRIVE

La formation se déroule sous la forme d'un **contrat de professionnalisation** de **6 à 12 mois** alliant enseignements théoriques ( Une journée par semaine) et pratiques professionnelles.

## HOTE(SSE) DE CAISSE

- Accueil et relation client,
- Découverte du rayon et sa réserve,
- Techniques de caisse,
- Environnement de travail.

## EMPLOYE(E) DE COMMERCE POLYVALENT

- Accueil et relation client,
- Le rayon et ses règles,
- Tenue de la caisse,
- Le travail en équipe,
- Spécificités Rayon.

## EMPLOYE(E) POLYVALENT(E) DRIVE

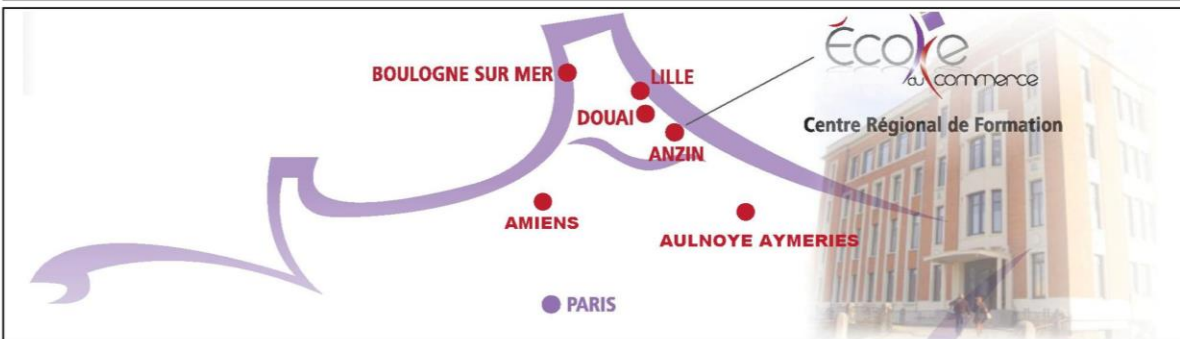
- Accueil et relation client,
- Le rayon et ses règles,
- Le travail en équipe,
- Spécificités Drive (préparation des commandes, livraison).



## PÉRIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE

La formation théorique est complétée par la présence constante en entreprise, sous la forme d'un contrat de professionnalisation. Celui-ci permet de mettre en application les capacités acquises en cours et de les confronter à la réalité du terrain.

Le candidat doit, avec l'aide de son tuteur, élaborer un dossier et en rendre compte sous la forme d'un rapport d'activités à travers une soutenance devant un jury de professionnels.



## REGLEMENT EXAMEN :

- Contrôle continu
- Contrôle Final écrit : Durée 2H
- Construction d'un dossier + Soutenance Orale : Durée 1H



## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

### Une passerelle vers l'emploi !

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, ainsi qu'aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, il permet d'acquérir une qualification tout en favorisant l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

Le contrat de professionnalisation a une **durée de 9 mois**. Il se déroule en alternance :

- Une journée par semaine au sein de notre centre de formation
- Le reste du temps en entreprise

### La rémunération varie en fonction de l'âge et du diplôme préparé :

- Les jeunes de 16 à 25 ans sont rémunérés en pourcentage du SMIC selon leur âge et leur niveau de formation
- Les salariés de plus de 26 ans perçoivent une rémunération qui ne peut être inférieur au SMIC ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

## BON A SAVOIR :

Les employeurs qui ont recours au contrat de professionnalisation peuvent prétendre à différentes aides :

- Pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, ils peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide spécifique.
- Une aide de l'Etat au profit des employeurs qui embauchent, en contrat de professionnalisation, un demandeur d'emploi de 45 ans et plus.
- Une aide trimestrielle de 500€ durant les 2 années du contrat de l'Etat pour les employeurs de moins de 250 salariés pour toute embauche d'un jeune sous contrat de professionnalisation. (Valable pour tout contrat signé avant le 31 décembre 2016)

## CONTACT : ECOLE DU COMMERCE—PIGIER VALENCIENNES

75 RUE JEAN JAURES—ETAGE 3 ESPACE ESCAUT ET MEUSE

59410 ANZIN

03 27 32 90 00

Contact@ecoleducommerce.fr

www.ecoleducommerce.fr